

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 17 novembre 2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 10 novembre 2022 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - SAENEN Romuald – LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - KHELIFA Armelle – DEFAUQUET Gérald - CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal – MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain

Absents ayant donné procuration

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon
Monsieur PILNIAK Alain à Madame FERMEN Claudine
Madame BLANCHARD Perrine à Madame LUCAS Maryline

Excusée :

Madame DUCATILLION Béatrice

Absents :

Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur KAPOUN Jean Jacques

**CESSION DE TERRAIN 199 RUE OSCAR DESMARETZ ET 10 RUE
RAMETTE**

Madame le Maire propose d'annuler la délibération du 16 septembre 2022 au vu du plan de géomètre modifié dont chaque membre du Conseil Municipal a pris connaissance.

Elle explique que, dans le cadre de vente HLM de la société SIA habitat, une opération de division parcellaire a mis en évidence un empiètement des logements sis 199 rue Oscar Desmaretz et 10 rue Ramette à GUESNAIN et propriété de la SIA habitat sur les parcelles cadastrées section AC n° 281 p1 pour 17 m2, section AC n° 298 p1 pour 19 m2, section AC n° 298 p2 pour 27 m2 et 4 m2 du domaine public non cadastré.

La valeur de 4 m2 du domaine public non cadastré a été estimée à 1 € selon l'avis des domaines en date du 8 juin 2022. Ledit avis a également évalué la parcelle cadastrée section n° AC n° 298 à 1 €. Selon l'avis des Domaines en date du 30 août 2022, 17 m2 de la parcelle AC n° 281 ont été évalués à 1 €.

Considérant les avis des domaines précités, elle propose d'accepter de céder à la société SIA habitat les terrains susmentionnés au prix de 1 €, de l'autoriser à procéder à l'ensemble des régularisations susmentionnées et d'intervenir à la signature des actes de vente qui seront à la charge de SIA habitat.

La régularisation sera effectuée par Me PIPROT.

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Vu les avis des Domaines en date du 8 juin 2022 et du 30 août 2022,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- *Annule la délibération du 16 septembre 2022 ayant pour objet : SIA – RECTIFICATION DE PROPRIETE – RESIDENCE GERARD PHILIPPE*

Autorise

- *la cession à la Société SIA habitat de 4 m2 du domaine public non cadastré et des parcelles AC n ° 281 p1 pour 17 m2 , AC n° 298 p 1 pour 19 m2 et AC 298 p2 pour 27 m2 au prix de 1 €.*
- *Madame le Maire à procéder à l'ensemble des régularisations susmentionnées et à intervenir à la signature des actes de vente qui seront à la charge de SIA habitat.*

Dit que la rédaction des actes nécessaires à ces régularisations sera confiée à Me PIPROT – Notaire à DOUAI et que les frais d'actes seront à la charge de la société SIA Habitat

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Jean Jacques KAPOUN

